

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE portant sur :

- la déclaration d'utilité publique du projet de mise à 2 x 2 voies de la RN 147 au nord de Limoges sur le territoire des communes de Nieul et de Couzeix (création d'un nouvel itinéraire d'une longueur de 6,5 km)
- la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Nieul et de Couzeix
- le classement en route express du nouvel aménagement

Maître d'ouvrage : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine

OUVERTURE D'ENQUÊTE – LIEUX D'ENQUÊTE

Le préfet de la Haute-Vienne a prescrit, par arrêté préfectoral DL/BPEUP n°2019-058 du 30 avril 2019, l'ouverture d'une enquête publique unique, selon les dispositions du code de l'environnement, pendant une durée de trente-deux (32) jours consécutifs du lundi 27 mai 2019 à partir de 09h00, au jeudi 27 juin 2019 jusqu'à 18h00, en mairies de Nieul (siège de l'enquête) et de Couzeix.

CONSULTATION DU DOSSIER – OBSERVATIONS DU PUBLIC – PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le dossier d'enquête unique, composé notamment, au titre du code de l'environnement, d'une étude d'impact sur le projet et de son résumé non technique, des avis du maire de Nieul, du Conseil départemental et du Conseil général de l'environnement et du développement durable ainsi que de la réponse du maître d'ouvrage à ce dernier, sera consultable en mairies de Nieul et de Couzeix afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture au public qui sont les suivants :

Mairie de Nieul		Mairie de Couzeix	
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	De 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00	Du lundi au vendredi	De 08h30 à 18h30 sans interruption
Mercredi et samedi	De 09h00 à 12h00		

Monsieur René TIBOGUE, officier de l'armée de terre en retraite, désigné le 10 avril 2019 en qualité de commissaire enquêteur par le président du Tribunal administratif de Limoges recevra les observations écrites et orales du public lors de ses permanences en mairies de Nieul et de Couzeix aux jours et heures fixés ci-après :

Mairie de Nieul	Mairie de Couzeix
Lundi 27 mai 2019 de 09h00 à 12h00	Mercredi 29 mai 2019 de 11h00 à 14h00
Mardi 04 juin 2019 de 15h00 à 18h00	Jeudi 06 juin 2019 de 15h30 à 18h30
Mercredi 12 juin 2019 de 09h00 à 12h00	Mercredi 12 juin 2019 de 14h30 à 17h30
Samedi 22 juin 2019 de 09h00 à 12h00	Vendredi 21 juin 2019 de 15h30 à 18h30
Jeudi 27 juin 2019 de 15h00 à 18h00	

Le public pourra également consigner ses observations et propositions :

- sur les **registres d'enquête publique unique en mairies de Nieul et de Couzeix** ;
- **par voie postale** à la mairie de la commune de Nieul, à l'attention du commissaire enquêteur, 12 rue du 8 Mai 1945 – 87510 NIEUL ;
- **par courrier électronique** à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr, sous l'objet « Enquête publique 2X2 Voies RN147 au nord de Limoges », à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations et propositions du public reçues le premier jour de l'enquête publique unique avant 09h00 et le dernier jour d'enquête après 18h00 ne seront pas prises en compte.

INFORMATION

- Le dossier d'enquête unique est consultable sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique « Politiques publiques », « Environnement, risques naturels et technologiques », « Déclaration d'utilité publique », ainsi que sur le site Internet www.projets-environnement.gouv.fr.
- Toute personne pourra dès la parution du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services de la préfecture de la Haute-Vienne – direction de la légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.
- Un point d'accès à un poste informatique, où le dossier pourra être consulté, sera disponible en mairie de Nieul aux jours et heures habituels d'ouverture précités et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique, accueil rue Daniel Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir, préalablement à la visite, par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00).
- Des informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Alexandre BRETHON, DREAL de Nouvelle-Aquitaine, site de Poitiers, n° de tél : 05 49 55 65 69.

CONSULTATION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le rapport et les conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairies de Nieul et de Couzeix ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique.

Ils seront disponibles sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne, www.haute-vienne.gouv.fr, rubrique précitée, ainsi que sur le site Internet www.projets-environnement.gouv.fr.

DÉCISION AU TERME DE L'ENQUÊTE

La déclaration d'utilité publique de l'opération, tenant lieu de déclaration de projet, et emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Nieul et de Couzeix ainsi que classement en route express de la voie nouvelle sera prononcée par arrêté ministériel qui sera publié au journal officiel.